

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ On y était

Sophie Tardy-Joubert

Vers une nouvelle ère pour la Cour de cassation ?

Page 6

■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

Projet de loi de finances pour 2020 : de petites mesures pour les ménages

CHRONIQUE

Page 8

■ Droit de l'énergie

Marie Lamoureux

Chronique de droit de l'énergie (Juillet 2018 - Juin 2019)

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La lignée de Brueghel

ACTUALITÉ

On y était



Vers une nouvelle ère pour la Cour de cassation ? ^{149b0}

Sophie TARDY-JOUBERT

Le 14 octobre dernier avait lieu l'audience solennelle de la Cour de cassation, qui devait donner lieu à l'installation de 39 nouveaux magistrats. Présidée par la nouvelle première présidente, Chantal Arens, et par le procureur général, François Molins, elle fut l'occasion de présenter les différentes fonctions de la Cour et d'appeler à une modernisation de ses services.

Une partie conséquente des effectifs de la Cour de cassation fut renouvelée lors de l'audience d'installation de la Cour de cassation, le 14 octobre dernier. Trente-neuf nouveaux magistrats furent alors installés. Ils s'apprêtaient à endosser différentes fonctions au sein de la plus haute juridiction française. Au cours de cette audience ont ainsi été installés, au sommet de la hiérarchie, deux présidents de chambres et deux premiers avocats généraux à la Cour de cassation, mais aussi des conseillers et avocats généraux, des conseillers référendaires. À ces postes concernant directement la Cour de cassation, s'ajoutaient les conseillers nommés pour exercer en province comme premiers présidents et avocats généraux près des cours d'appel, ainsi que la nomination d'un procureur national antiterroriste.

Avant de procéder à cette série d'installation, François Molins commença par un exercice un peu convenu de rappel de grands principes régissant la Cour de cassation et la justice française. Il répéta, comme il l'avait dit lors de l'audience de rentrée de septembre dernier, que la Cour de cassation doit avant tout être gardienne des libertés. « Cette ambition passe d'abord par le respect absolu de l'indépendance du juge et de la décision de justice qui constitue son cœur », posa-t-il. « Il paraît utile de rappeler, dans un temps où l'action judiciaire fait l'objet de polémiques, que cette ambition passe aussi par la protection dont doit bénéficier, dans une démocratie, l'acte de poursuite contre toute attaque ou pression d'où qu'elle puisse venir ».

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

Journal
la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34